



FRANCE ENQUÊTE

## Le député de Lozère et son notaire : la justice révèle l'emprise d'un baron local

**Le plus petit département de France abrite un de ses plus grands potentats. Pierre Morel-À-L'Huissier, réélu depuis vingt ans en Lozère, est membre du bureau de l'Assemblée nationale. Déjà visé par une enquête du Parquet national financier, il a été mis en examen dans un nouveau dossier que révèle Mediapart. Au cours de l'affaire, une notaire a dénoncé les « pressions » exercées par un élu qui « veut tout contrôler ».**

Antton Rouget - 4 septembre 2023 à 14h40

**L**a vérité a-t-elle, en Lozère, un coût plus élevé qu'ailleurs ? La question n'aurait probablement jamais effleuré l'esprit d'Aurélie B., jusqu'à ce qu'elle pousse la porte du cabinet du juge d'instruction Fabien Chenevier, le 2 décembre 2022, à 10 heures du matin. Cette femme de 41 ans, notaire de son état, en est sortie quelques heures plus tard avec la certitude que sa vie avait définitivement basculé. « *Je vous dis la vérité [mais] je sais ce qu'il va se passer quand il va avoir accès à tout ce que j'ai dit. Je sais de quoi il est capable* », a-t-elle prévenu au terme de son audition, avant de fondre en larmes. Aurélie B. venait de mettre en cause, sur procès-verbal, la personnalité la plus importante de l'endroit où elle est née, où elle travaille et où elle vit.

Le député de droite Pierre Morel-À-L'Huissier, unique représentant à l'Assemblée nationale du plus petit département de France (76 000 habitant·es), un territoire rural où tout le monde se connaît et où tout se sait, a été mis en examen deux mois plus tard pour « faux en écriture authentique par personne chargée d'une mission de service public ». L'élu est aussi mis en cause pour « usage de faux » et « tentative d'escroquerie », étant soupçonné d'avoir fait rédiger un acte notarié contre la volonté de son ex-femme, Nathalie J., dans le but de la

léser dans la procédure de divorce qu'il a enclenchée fin 2017.

Pierre Morel-À-L'Huissier, avocat de 64 ans, conteste vigoureusement les faits qui lui sont reprochés, et n'hésite pas à mobiliser les leviers à sa disposition – son carnet d'adresses local comme à l'Assemblée nationale – pour tenter de sortir de la nasse judiciaire dans laquelle il se trouve. Le député, qui a été réélu en juin 2022 pour la cinquième fois au Palais-Bourbon, dont il est désormais un vétéran, est membre du bureau de l'Assemblée, de la commission de la défense nationale ainsi que du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. Il siège au sein du groupe Liot, tout en étant rattaché aux centristes de l'UDI et en restant encarté chez Les Républicains (LR).

À l'échelle nationale, il a surtout fait parler de lui ces dernières années pour de précédents scandales révélés par Mediapart : remboursements de faux frais kilométriques, financement d'associations opaques, soupçons de rétrocessions de crédits collaborateurs, etc. Celui qui s'est longtemps présenté comme un « *chevalier blanc* » de la vie politique française, allant jusqu'à écrire un livre sur les affaires Cahuzac et Bygmalion, est visé depuis novembre 2022 par une enquête du Parquet national financier portant sur des soupçons de « détournement de fonds publics ».

Mais en Lozère, où il est arrivé dans les années 1990 dans les bagages de l'ancien ministre et président de région Jacques Blanc, dont il fut le directeur de cabinet, il se décrit comme « inoxydable ». « *Pierre Morel, dans le département, il sait tout, il fait tout, il bloque tout [...]. Dès qu'il y a quelque chose qui lui échappe, il essaye de tout contrôler* », a résumé Aurélie B. lors de son audition. Avant de poser cette question, restée sans réponse : « *Dites-moi, monsieur le juge, comment se fait-il qu'il soit au courant que je suis convoquée chez vous quinze jours avant que je reçoive la convocation ?* »

La notaire a été placée sous le statut intermédiaire de « témoin assistée » dans l'affaire, après avoir dénoncé l'« emprise » qu'aurait opérée l'élu sur elle pendant plusieurs années. Son ancien patron, le notaire Philippe

Bardon, ex-élu local et soutien politique de Morel-À-L'Huissier, a lui aussi été mis en examen pour « faux en écriture authentique par personne chargée d'une mission de service public » pour avoir signé et enregistré le fameux document que l'ex-épouse Nathalie J. dit n'avoir jamais paraphé.

Sollicité par Mediapart, Pierre Morel-À-L'Huissier n'a pas souhaité répondre à nos questions, affirmant que sa mise en examen concerne des « *faits qui relèvent de sa vie privée* ». Il indique avoir déposé une requête en nullité. Philippe Bardon n'a pas retourné notre demande d'entretien.

## Des écoutes qui se révèlent « particulièrement prolifiques »

Le document au cœur de l'affaire est un « acte authentique » portant sur la contribution aux charges du mariage entre Pierre Morel-À-L'Huissier et Nathalie J. Il établit que, depuis leur union en 2004, le député a assumé seul près de « 100 % » des dépenses du foyer, alors que la part de Nathalie J. avait été fixée à 30%. Il est censé avoir été signé par les deux époux « *par-devant* » – comme le veut la formule consacrée – le notaire Philippe Bardon, le vendredi 18 mars 2016, dans son étude de Saint-Chély-d'Apcher, dans le nord-ouest de la Lozère. Problème : Nathalie J. affirme qu'elle n'a pas signé un tel document, et qu'elle n'en a d'ailleurs jamais entendu parler jusqu'à ce qu'il soit porté à sa connaissance quand son mari a demandé le divorce, en novembre 2017. Elle décide donc de porter plainte avec constitution de partie civile en avril 2018.

De loin, l'enjeu pourrait paraître mince, relever d'un désaccord classique, comme il en existe régulièrement dans les procédures de divorce. En réalité, le député joue très gros. Sans même parler du risque politique, en droit, le faux en écriture publique est considéré comme un crime, ici aggravé par la circonstance qu'il aurait été commis par une personne dépositaire de l'autorité publique. L'élu pourrait donc un jour comparaître devant une cour d'assises, où il risquerait jusqu'à quinze ans de prison.

Cette menace existe-t-elle ? Au départ, les premières vérifications des gendarmes de la section de recherches de Nîmes ne sont pas concluantes : si rien ne démontre que Nathalie J. s'est rendue à l'étude notariale le 18 mars

2016, elle était bien présente en Lozère ce jour-là. Une expertise graphologique confirme aussi que la signature apposée sur l'acte litigieux « *est bien de la main* » de l'épouse du député.

Mais, enlisée dans un premier temps, l'enquête connaît finalement une avancée significative quand les enquêteurs décident de procéder aux premières auditions de témoins, en décembre 2020. Une quinzaine de personnes, parmi lesquelles plusieurs anciens salariés de l'étude Bardon, sont entendues dans les locaux de la gendarmerie de Saint-Chély-d'Apcher. Rapidement, le bruit qu'une enquête judiciaire qui concerne le député Morel-À-L'Huissier – par ailleurs réserviste de la gendarmerie – est en cours se répand dans le département. Cela tombe bien : les enquêteurs ont placé sur écoute Aurélie B. et Philippe Bardon, qui se montrent bavards dans cet instant de panique.

Ces interceptions judiciaires « *vont se révéler particulièrement prolifiques* », confirme l'officier de police judiciaire chargé du dossier dans un procès-verbal de synthèse rédigé sept mois plus tard, en juillet 2021. Les écoutes montrent en effet, d'après ce PV, que « *l'acte argué de faux n'a pas été reçu dans les formes de droit par Philippe Bardon, notaire en exercice, le 18 mars 2016* ». En réalité, d'après la chronologie dressée par l'enquêteur, le document a été préparé par Aurélie B., alors simple rédactrice, avant d'être remis à Pierre Morel-À-L'Huissier pour qu'il le fasse signer lui-même à son épouse en un « *lieu différent de l'étude, et ce sans que le notaire concerné ne reçoive les parties et ne soit présent* ».

Lors de son audition par le juge d'instruction, en décembre 2022, le notaire a ainsi été contraint d'admettre, entre les lignes, que Nathalie J. ne s'était peut-être pas présentée à son étude pour parapher le document, tout en expliquant qu'il ne s'en souvenait plus précisément : « *C'est trop vieux.* » Philippe Bardon a « *supposé* » avoir signé l'acte dans la soirée du vendredi 18 mars 2016, au retour d'un déplacement professionnel et en l'absence des deux époux, « *au milieu de tous les documents [qu'il] avai[t] à signer* ». « *J'ai signé sans regarder, j'étais à deux doigts de la retraite. J'ai fait preuve de négligence et laissé passer quelque chose* », a-t-il justifié.

Au cours de son audition, le notaire, qui a participé à la campagne législative du député sortant en 2022, a aussi

chargé son ancienne collaboratrice Aurélie B., qu'il accuse d'avoir manigancé la chose dans son dos : « *J'ai manqué à mon devoir de surveillance de ma collaboratrice et je m'aperçois qu'avec le recul j'ai eu tort.* » Entendu le 24 février 2023, Pierre Morel-À-L'Huissier a également mis en doute les déclarations d'Aurélie B. – qu'il a employée entre 2015 à 2016 à l'Assemblée nationale sur un contrat à temps partiel –, notamment lorsqu'elle a affirmé que l'acte notarié a été conclu à la demande du député. « *Il y a quelques affirmations qui ne sont pas étayées. À un moment donné, on peut créer une histoire mais il faut qu'elle soit vraie* », a-t-il balayé. Le député a aussi dénoncé devant le juge « *les moyens utilisés dans cette procédure* », qui lui « *semblent extravagants, et [il] pèse [s]es mots* ». L'élu s'est ainsi demandé à haute voix si sa « *condition de parlementaire est à l'origine d'une telle procédure lourde et coûteuse* ».

**« On a fait une répétition générale...**

**Normalement, ça devrait bien se passer. »**

Le notaire Philippe Bardon, à la veille de sa garde à vue

Les écoutes réalisées par les enquêteurs à partir de l'hiver 2020 leur ont également permis de documenter une autre dimension de l'affaire : la « *collusion* » des personnes ciblées par l'enquête « *afin de préparer leurs témoignages* », ainsi que l'écrit l'officier de police judiciaire dans son rapport de synthèse.

Les gendarmes ont ainsi découvert que Philippe Bardon avait discrètement rencontré Pierre Morel-À-L'Huissier, à la demande de ce dernier, le 28 janvier 2021, à Nîmes. L'entrevue a été organisée par Michel M., directeur du conseil régional des notaires. Une vieille connaissance politique du député qui a affirmé, en audition, avoir organisé ce rendez-vous « *de bon cœur* », « *sans amère pensée* », simplement pour « *rendre service* ».

À la sortie de la réunion, Philippe Bardon explique au téléphone à son épouse que l'entretien lui permettra de ne pas dire de « *bêtises* » quand il sera interrogé par les enquêteurs. Il dévoile la ligne de défense commune avec Pierre Morel-À-L'Huissier : « *Nous, on a fait un acte authentique et s'il est authentique, c'est qu'il a été fait dans les règles, que [Nathalie J.] était là, elle peut bien raconter ce qu'elle veut [...]. Il faut contre-attaquer à fond la caisse.* » Son épouse résume : « *C'est votre parole contre la sienne.* » « *Ouais, exactement* », confirme le notaire.

Une seconde rencontre entre les deux hommes se tient, toujours à Nîmes, le 22 juin 2022, à la veille du placement en garde à vue du notaire dans les locaux de la section de recherches de gendarmerie. « *Ça m'évitera, éventuellement, de me contredire* », explique cette fois Philippe Bardon à son épouse au téléphone, en amont du rendez-vous. Quelques heures plus tard, alors qu'il sort de la réunion, Philippe Bardon se montre confiant auprès de sa femme : « *Ben écoute, on a fait une répétition générale... Normalement, ça devrait bien se passer.* »

Dans le même temps, plusieurs rencontres ont aussi été organisées entre Philippe Bardon et Aurélie B. « *M<sup>e</sup> Bardon me demande à chaque fois que je reçois une convocation ou un interrogatoire ce que je déclare et les questions posées* », a affirmé la quadragénaire, en parlant de « *pressions* ». Des accusations contestées par son ancien employeur : « *Je l'ai plusieurs fois dans son bureau pour parler du dossier et se l'expliquer, certainement pas pour organiser le mensonge.* »

La notaire a aussi signalé au juge d'instruction avoir fait l'objet de « *menaces* » et « *chantages* » de la part de Pierre Morel-À-L'Huissier. « *Il passe dans mon bureau en disant : "Tu viens de t'installer, tu ne vas pas aller loin, pour avoir une position commune avec eux." La dernière en date, c'est quinze jours avant que je reçoive votre convocation. Il m'a fait passer un message en me disant de sortir dans la rue, qu'il avait des choses à me dire. J'ai toujours refusé de participer à une quelconque réunion.* » « *Je n'ai jamais exercé quelque pression que ce soit sur elle,* a contesté le député. *Elle affirme des choses qu'elle n'étaye pas.* »

## Le député fait rédiger des courriers au nom de la présidente socialiste du département

À partir de l'été 2022, Pierre Morel-À-L'Huissier est également placé sur écoute. Le député se montre prudent au téléphone, relève l'officier de police judiciaire dans un document de synthèse, mais il évoque tout de même à intervalles réguliers l'affaire. Le 26 juin, deux jours après la fin des gardes à vue d'Aurélie B. et de Philippe Bardon, il prévient son mentor, Jacques Blanc : « *Bon, ce n'est pas bon, hein [...], ce n'est pas bon du tout.* »

Au téléphone, l'élu demande aussi à l'une de ses collaboratrices parlementaires de l'Assemblée nationale de l'aider à trouver une issue judiciaire à l'affaire. Le

vendredi 30 septembre 2022, il sollicite à plusieurs reprises Charlotte B., diplômée de droit, pour qu'elle se renseigne sur la jurisprudence en vigueur dans ce type de dossier. « *Il faut que tu te situes comme avocat, et tu te dis : "Qu'est-ce que je plaiderais en pareilles circonstances ?"* », exige l'élu. La collaboratrice de 30 ans, basée à Paris, a trouvé une affaire jugée à Tarbes, « *en 97* », dans laquelle « *c'était bien en gros le mari qui avait signé à la place de l'épouse* ». « *Bon, tu me fais une petite note complète avec tout ce que tu as trouvé* », lui intime le député. Dans une autre conversation, Pierre Morel-À-L'Huissier et son assistante parlementaire réfléchissent aussi à la possibilité de contre-attaquer en portant plainte contre Nathalie J. « *Il faut fouiller, faut fouiller* », répète le député, estimant que « *ça vaut le coup de déposer une plainte et même [de] se constituer partie civile, et qu'il y ait une enquête, cela la fera chier* ».

Sollicitée par Mediapart pour savoir dans quel cadre elle avait travaillé sur le dossier personnel de son député, Charlotte B. n'a pas retourné notre demande d'entretien à l'heure du bouclage de cet article.

Au cours de leurs investigations, les gendarmes ont aussi capté des échanges liés à l'affaire précédente, documentée par Mediapart à partir de 2019, sur les frais du député. Le 2 septembre 2022, Pierre Morel-À-L'Huissier contacte sa secrétaire à la permanence de Mende, en Lozère, pour lui dicter deux courriers – « *un peu confidentiels* », précise-t-il – censés être rédigés par la présidente du conseil départemental, la socialiste Sophie Pantel. Longtemps, le député a voué aux gémomies cette opposante politique, coupable d'avoir fait basculer pour la première fois le département à gauche. Mais il a désormais besoin d'elle dans ce dossier, révélé en octobre 2019 puis en juin 2022, de remboursements de frais kilométriques imaginaires, dont Pierre Morel-À-L'Huissier a bénéficié lorsqu'il siégeait dans cette collectivité, pour des événements auxquels il n'avait pas participé.

Au téléphone, le député demande à sa secrétaire de préparer les deux documents. Premier courrier : « *Heu...*

*donc, Sophie Pantel à Pierre Morel* », formule-t-il. Avant de poursuivre : « *Monsieur le député, pour faire suite à notre entretien...* » Vient ensuite le cœur du sujet : « *Après réexamen de ce dossier, il s'est avéré qu'il était difficile de déterminer la présence ou la non-présence à diverses, à diverses manifestations...* », énonce le député au téléphone.

Le second courrier doit émaner du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), un organisme du département, également cité dans l'enquête de Mediapart : une proche de Pierre Morel-À-L'Huissier y était salariée, alors qu'elle travaillait largement pour le compte du député, ce qui a conduit à son licenciement. Au téléphone avec sa secrétaire, l'élu poursuit sa dictée : « *Après analyse, il s'est avéré que, qu'aucun élément probant ne peut conduire à considérer que vous exerciez une activité... occulte. Nous avons donc décidé de ne donner aucune suite judiciaire à ce dossier et nous tenions à vous en informer.* » Qu'est-il depuis advenu de ces projets de courriers ? Sophie Pantel a-t-elle accepté de les signer sans les rédiger ; et si oui, pour quelle(s) raison(s) ? La présidente socialiste du département ne nous a pas répondu.

À l'époque des premières enquêtes sur ses frais imaginaires, Pierre Morel-À-L'Huissier s'était déjà montré particulièrement soucieux de colmater les brèches. En novembre 2019, le quotidien *Midi libre* avait ainsi révélé un enregistrement montrant comment le député avait menacé directement un de ses collaborateurs parlementaires susceptible de confirmer les révélations : « *Tu n'as rien à dire. Tu ne sais rien. Point barre.* »

#### Antton Rouget

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquete@mediapart.fr](mailto:enquete@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marche à suivre est explicitée dans cette page.